

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N°2014-534 DU 25 AOÛT 2014**

portant nomination du Coordonnateur  
National de la gestion des Usines  
réquisitionnées de la Société pour le  
Développement du Coton (SODECO).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 Octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2014-003 du 10 janvier 2014 portant réquisition des usines de la Société pour le Développement du Coton (SODECO) ;
- Vu** le décret n° 2014-004 du 10 janvier 2014 portant nomination du Coordonnateur national de la gestion des usines réquisitionnées de la Société pour le Développement du Coton (SODECO) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 14 août 2014,

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur **Idrissou BAKO** est nommé Coordonnateur National de la gestion des usines réquisitionnées de la Société pour le Développement du Coton (SODECO) cumulativement avec ses fonctions actuelles de Directeur Général de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA).

**Article 2** : Monsieur **Idrissou BAKO** est chargé d'assurer la coordination du fonctionnement normal de toutes les usines de la SODECO dans le cadre de l'égrenage de coton.

**Article 3** : A ce titre, il est chargé de :

- mettre en bon état de marche les usines de la SODECO ;
- assurer la disponibilité des intrants industriels pour l'égrenage au titre de la campagne cotonnière ;
- mobiliser les ressources humaines en vue de l'exploitation des usines ;
- mettre en place un dispositif de réception et d'égrenage de coton ;
- assurer la gestion administrative du personnel ;
- veiller à la qualité du coton fibre produit par les usines ;
- assurer la gestion des ressources matérielles et financières dans le cadre des activités d'égrenage ;
- prendre les dispositions pour la sécurité des usines et pour éviter les incendies ;
- prendre les dispositions pour éviter la mouille des produits (stockage de coton graine et coton fibre) au niveau des usines ;
- organiser un système de reporting pour informer la hiérarchie de l'état d'avancement des opérations d'égrenage ;
- représenter la SODECO auprès du Gouvernement et autres partenaires commerciaux dans le cadre des activités d'égrenage et de commercialisation du coton.

**Article 4** : Le Ministre de L'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, le Ministre de la Défense Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte du présent décret.

**Article 7** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2014-004 du 10 janvier 2014, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 aout 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long diagonal stroke, positioned above the name 'Dr Boni YAYI'.

**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique,



**François Adebayo ABIOLA**

Le Ministre de l'Agriculture de  
l'Elevage et de la Pêche,

Le Ministre de l'Industrie, du  
Commerce et des Petites et Moyennes  
Entreprises,



**Fatouma Amadou DJIBRIL**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Naomie AZARIA HOUNHOUI**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice, de la Législation et des  
Droits de l'Homme,



**Jonas GBIAN**

Le Ministre de la Défense Nationale,



**Valentin DJENONTIN-AGOSSOU**

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
Publique et des Cultes,



**Denis ALI YERIMA**



**François HOUSSOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECESRS 2 MJLDH 2 MDN 2 MISPC 2 MICPME 2 MAEP 2  
Autres Ministères 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDD 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-  
IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 INTERESSE 1 JORB 1

et